



PRÉFET DE LA SOMME

PRÉFET MARITIME DE LA MANCHE
ET DE LA MER DU NORD

**ARRÊTÉ INTERPRÉFECTORAL
PORTANT NOMINATION AU CONSEIL DE GESTION DU PARC NATUREL
MARIN DES ESTUAIRES PICARDS ET DE LA MER D'OPALE**

Le préfet de la Somme,
Officier de la Légion d'Honneur,
Commandeur de l'Ordre National du Mérite,

et

Le vice-amiral d'escadre,
Préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code de l'environnement, notamment son article R.334-31 ;

VU le décret n°2012-1389 du 11 décembre 2012 portant création du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale, notamment son article 3 ;

VU l'arrêté interpréfectoral du préfet maritime de la Manche mer du Nord et du préfet de la Somme du 18 juin 2013, portant désignation des groupements de collectivités territoriales mentionnés aux f et i du 2° du I de l'article 2 du décret n°2010-1389 du 11 décembre 2012 portant création du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale ;

VU les propositions formulées par les organes délibérants des collectivités territoriales ou groupements de collectivités et par les personnes morales composant le conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale, suite aux saisines des 18, 26 mars et 24 mai 2013 adressées par le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord et par le préfet de la Somme ;

ARRÊTENT

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale :

1° Au titre des six représentants de l'Etat :

- a) Le commandant de la zone maritime Manche-mer du Nord ;
- b) Le directeur interrégional de la mer Manche Est-mer du Nord ;
- c) Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nord-Pas-de-Calais ;
- d) Le délégué à la mer et au littoral du Pas-de-Calais et de la Somme ;
- e) Le délégué régional Manche-mer du Nord du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ;
- f) Le directeur de l'Agence de l'eau Artois-Picardie ;

2° Au titre des treize représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, sur proposition de leur organe délibérant :

- a) Pour la région Nord-Pas-de-Calais :
M. Wulfran DESPICHT, titulaire ; M. Vincent LENA, suppléant.
- b) Pour la région Picardie :
M. Nicolas DUMONT, titulaire ; Mme Annie-Claude LEULIETTE, suppléante.
- c) Pour la région Haute-Normandie :
Mme Véronique BEREGOVOY, titulaire ; M. Thierry LEVASSEUR, suppléant.
- d) Pour le département du Pas-de-Calais :
M. Hervé POHER, titulaire ; M. Dominique DUPILET, suppléant.
- e) Pour le département de la Somme :
M. Christian MANABLE, titulaire ; M. Bernard DAVERGNE, suppléant.
- f) Pour les représentants des intercommunalités littorales du Pas-de-Calais, de Picardie et de Seine-Maritime :
 - a. La communauté d'Agglomération du Boulonnais,
M. Dominique GODEFROY, titulaire ; M. Jean-Pierre PONT, suppléant.
 - b. La communauté de communes Mer et Terre d'Opale
M. Daniel FASQUELLE, titulaire ; M. Jean-Claude BAHEUX, suppléant.
 - c. La communauté de communes d'Opale sud,
M. Jean-Marie KRAJEWSKI, titulaire ; M. Claude VILCOT, suppléant.
 - d. La communauté de communes Authie-Maye,
titulaire, à désigner ; suppléant, à désigner.
 - e. La communauté de communes Bresle maritime :
M. Emmanuel MAQUET, titulaire ; Mme Marthe SUEUR, suppléante.

g) Pour le syndicat mixte de la côte d'Opale :

M. Jean-François RAPIN, titulaire ; M. Alain LEDAGUENEL, suppléant.

h) Pour le syndicat mixte baie de Somme-grand littoral picard :

M. Jean-Claude BUISINE, titulaire ; M. Nicolas LOTTIN, suppléant.

i) Pour le représentant des structures porteuses des schémas d'aménagement et de gestion des eaux des bassins versants situés en amont des estuaires inclus dans le périmètre du parc naturel marin :

L'Institution interdépartementale Oise, Seine-Maritime et Somme pour la gestion et la valorisation de la Bresle et le syndicat mixte Canche et Affluents :

titulaire, à désigner ; suppléant, à désigner

3° Au titre du représentant du ou des parcs naturels régionaux intéressés :

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale :

M. Kaddour-Jean DERRAR, titulaire ; Mme Christiane DAUSQUE, suppléante.

4° Au titre du représentant de l'organisme de gestion d'une aire marine protégée contigüe, choisi parmi les organismes gestionnaires des réserves naturelles nationales de la baie de Canche et de la baie de Somme :

M. Alain CORNU, titulaire ; M. Claude JACOB, suppléant.

5° Au titre des vingt-deux représentants des organisations représentatives des professionnels :

a) Pour le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins du Nord-Pas-de-Calais :

M. Patrick FRANCOIS, titulaire ; M. Olivier LEPRETRE, suppléant.

b) Pour le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Haute-Normandie :

M. Olivier BECQUET, titulaire ; Mme Sonia MULLER, suppléante.

c) Pour les neuf représentants des professionnels de la pêche, représentant les différents métiers et ports de débarquement, désignés sur proposition du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins du Nord-Pas-de-Calais et du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Haute-Normandie :

M. Claude SEILLIER, titulaire ; M. Pierre SEILLIER, suppléant.

M. Michel NICOLAY, titulaire ; M. Mathieu NICOLAY, suppléant.

M. Mathieu CHAUMETTE, titulaire ; Mme Renée MICHON, suppléante.

M. Nicolas DESCHARLES, titulaire ; M. Pierre-Georges DACHICOURT, suppléant.

M. Luc RAMET, titulaire ; Mme Delphine RONCIN, suppléante.

- M. Michel FOURNIER, titulaire ; M. Jean-Marie WACOGNE, suppléant.
M. Stéphane PINTO, titulaire ; M. Christophe LHOMEL, suppléant.
M. Thierry BOUVILLE, titulaire ; M. Gérard MONTASSINE, suppléant.
M. Didier LAURENT, titulaire ; M. Morgan QUESNEL, suppléant.
- d) Pour les organisations de producteurs de pêche maritime :
M. François HENNUYER, titulaire ; Mme Raphaëlle CELLIER, suppléante.
M. Bruno MARGOLLE, titulaire ; M. Eric GOSSELIN, suppléant.
- e) Pour le comité régional de la conchyliculture Normandie-mer du Nord :
M. Joseph COSTARD, titulaire ; M. Alain DAUBELCOUR, suppléant.
- f) Pour l'autorité portuaire du Tréport :
Mme Marie-Françoise GAOUYER, titulaire ; M. David LAMIRAY, suppléant.
- g) Pour l'autorité portuaire de Boulogne-sur-Mer :
M. Yann CAPET, titulaire ; M. François XICLUNA, suppléant.
- h) Pour le représentant des trois sections régionales de Normandie, Picardie et Nord-Pas-de-Calais de l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) sur proposition de ces trois sections :
Mme Laëtitia PAPORE, titulaire ; M. Dominique HUCHER, suppléant.
- i) Pour le Syndicat des énergies renouvelables :
M. Christophe LEBLANC, titulaire ; M. Rémi CASTERAS, suppléant.
- j) Pour Armateurs de France :
M. Sébastien GOSSELIN, titulaire ; M. Eric BANEL, suppléant.
- k) Pour la chambre de commerce et d'industrie du littoral normand-picard :
M. Yves RUELLAN, titulaire ; M. Paul JEANSON, suppléant.
- l) Pour la chambre de commerce et d'industrie de la côte d'Opale :
M. Philippe FLAMENT, titulaire ; M. Alain TERNISIEN, suppléant.
- m) Pour le représentant des trois comités départementaux du tourisme du Pas-de-Calais, de la Somme et de la Seine-Maritime, sur proposition de ces trois comités :
M. Bertrand PETIT, titulaire ; M. Pascal DEMARTHE, suppléant.

6° Au titre des sept représentants d'organisations d'usagers :

- a) Pour le représentant d'une Fédération de pêcheurs plaisanciers :

Le Comité régional de la pêche de loisir en mer du Nord-Pas de Calais de la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France et le Comité régional Nord de la Fédération française des pêcheurs en mer

- M. Guy RAEVEL, titulaire ; M. Marcel NUTTENS, suppléant.
- b) Pour la Fédération française des ports de plaisance :
M. André WIDHEM, titulaire ; M. Olivier IMBERT, suppléant.
- c) Pour la Fédération française des études et sports sous-marins :
Mme Ingrid RICHARD, titulaire ; M. Jacques DUQUENOY, suppléant.
- d) Un représentant des trois comités départementaux olympiques et sportifs du Pas-de-Calais, de la Somme et de la Seine-Maritime, sur proposition de ces trois comités :
M. François JOLIVEAU, titulaire ; M. Jean-Marie SEBERT, suppléant.
- e) Pour les associations de chasse maritime du Pas-de-Calais :
M. Willy SCHRAEN, titulaire, M. Benjamin BIGOT, suppléant.
- f) Pour les associations de chasse maritime de la Somme :
M. Alex PION, titulaire ; M. Dominique SALESSE, suppléant.
- g) Pour une organisation de pêcheurs à pied non professionnels :
Association de défense des pêcheurs à pied de la côte d'Opale :
M. Fabrice GOSSELIN, titulaire ; M. Gérard CAUCHOIS, suppléant.

7° Au titre des six représentants d'associations de protection de l'environnement :

- a) Un représentant d'une association compétente en matière de protection des milieux désignée par la Fédération française des sociétés de protection de la nature, dite « France Nature Environnement » :
M. Marc EVERARD, titulaire ; M. Jean-Paul LESCOUTRE, suppléant.
- b) Pour l'association Picardie nature :
M. Yves MAQUINGHEN, titulaire ; M. Patrick THIERY, suppléant.
- c) Pour le Groupe ornithologique et naturaliste du Nord-Pas-de-Calais :
M. Alain WARD, titulaire ; M. Denis TIRMARCHE, suppléant.
- d) Un représentant de l'Observatoire pour la conservation et l'étude des animaux et milieux marins (OCEAMM) et de la coordination mammalogique du nord de la France, sur proposition de ces deux associations :
M. Jean-Luc BOURGAIN, titulaire ; M. Sylvain PEZERIL, suppléant
- e) Pour le Conservatoire botanique national de Bailleul :
Mme Françoise DUHAMEL, titulaire ; M. Jean-Marc VALET, suppléant.
- f) Pour le Groupe d'études des milieux estuariens et littoraux (GEMEL) :
M. Thierry RUELLET, titulaire ; Mme Céline ROLET, suppléante.

8° Au titre des quatre personnalités qualifiées :

a) Sur la connaissance halieutique et des milieux marins :

Mme Sandrine VAZ.

b) Sur les sciences humaines et sociales :

M. Jean-Marc HOEBLICH.

c) Sur l'éducation à l'environnement :

M. Philippe VALLETTE.

d) Sur la connaissance des oiseaux marins :

M. Patrick TRIPLET.

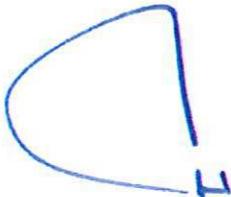
Article 2

Le sous-préfet d'Abbeville, l'adjoint pour l'action de l'Etat ~~en mer du~~ préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, et le directeur de l'Agence des aires marines protégées sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la Somme, et de l'Agence des aires marines protégées.

À Amiens, le - 8 JUIL. 2013

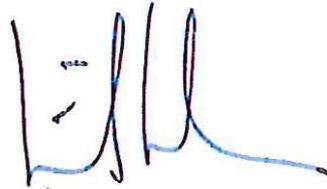
À Cherbourg, le - 8 JUIL. 2013

Le préfet de la Somme

A blue ink signature consisting of a large, rounded 'C' shape followed by a vertical line and a small horizontal stroke at the bottom right.

Jean-François CORDET

Le préfet maritime de la Manche
et de la mer du Nord

A blue ink signature with a vertical line on the left, followed by several loops and a long horizontal tail extending to the right.

Emmanuel CARLIER